CSLA | AAPC
Canadian Society of Landscape Architects
Association des architectes paysagistes du Canada

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2024

Par Bob Somers, MALA, OALA, SALA, FAAPC

Président de l'Association des architectes paysagistes du Canada

L'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) invite le gouvernement fédéral à prendre les mesures suivantes :

1) Accroître les investissements et le soutien destinés à la conservation et à la restauration des écosystèmes, et promouvoir une planification et une conception qui profitent aux écosystèmes et à la société tout en soutenant ceux-ci.

2) Allouer des ressources pour promouvoir les solutions fondées sur la nature en tant qu'approche pratique, efficace et durable de l'adaptation au climat dans l'environnement bâti.

3) Fournir et planifier des logements adéquats afin de soutenir les objectifs de développement durable en reconnaissant l'importance des systèmes naturels et des espaces verts pour la santé, le bien-être et la résilience des collectivités.

4) Investir dans des politiques et des initiatives qui favorisent la réconciliation, la justice, la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'environnement bâti afin de garantir que toutes les collectivités aient accès à des espaces publics de qualité, durables et inclusifs.

5) Investir dans l'emploi et la formation, et améliorer les processus d'approvisionnement afin de soutenir l'expertise au sein de la profession d'architecte paysagiste et de domaines connexes.

À propos de l'AAPC et de l'architecture de paysage

L'AAPC est une organisation professionnelle à but non lucratif qui a pour objet de faire progresser l'art, la science et l'exercice de l'architecture de paysage au Canada. Représentant plus de 3 200 membres (architectes paysagistes, collaborateurs/stagiaires et étudiants en architecture de paysage), l'AAPC s'engage à promouvoir et à accroître la notoriété de notre profession et à défendre divers enjeux tels que le réaménagement urbain, la planification des parcs et des espaces verts, les questions autochtones, les collectivités viables et socialement justes, les changements climatiques, les paysages protégés et le patrimoine culturel.

Les architectes paysagistes favorisent des approches multidisciplinaires et fondées sur la collaboration pour la création de véritables environnements humains agréables et pour la durabilité des écosystèmes naturels et des espaces exceptionnels. Les architectes paysagistes s'efforcent de répondre aux besoins de la société et de l'environnement naturel, et de respecter les paysages culturels du passé tout en planifiant la viabilité à long terme.

Au nom de ses membres, l'AAPC est heureuse de présenter les recommandations suivantes dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement fédéral en vue du budget de 2024. Selon nous, ces recommandations fourniront un plan d'action pour assurer la conservation de la nature et garantir la fiabilité des services écosystémiques ainsi que l'équité et le bien-être au sein des collectivités canadiennes.

Recommandations

1) Accroître les investissements et le soutien destinés à la conservation et à la restauration des écosystèmes, et promouvoir une planification et une conception qui profitent aux écosystèmes et à la société tout en soutenant ceux-ci.

L'AAPC est profondément préoccupée par la détérioration continue des écosystèmes du Canada, exacerbée par les menaces croissantes du réchauffement climatique. Si la société n'opère pas de changements transformateurs, nous continuerons à éroder les fondements de nos économies, de nos moyens de subsistance, de notre sécurité alimentaire, de notre santé et de notre qualité de vie dans le monde entier.

Nous sommes fiers de l'engagement récent du Canada à l'égard du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui vise à conserver au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines. Toutefois, pour atteindre cet objectif, le Canada doit accroître ses investissements et son soutien à la conservation et à la restauration des écosystèmes au cours de la prochaine décennie.

Les architectes paysagistes travaillent à la protection de la nature et à la promotion d'une planification et d'une conception bénéfiques et durables pour les écosystèmes et la société.

Nous reconnaissons les contributions économiques, écologiques et sociales que les actifs naturels apportent à nos collectivités. L'architecture de paysage met à profit les programmes de financement du gouvernement fédéral pour réaliser des projets relatifs aux écosystèmes qui contribuent aux objectifs de conservation régionaux, nationaux et internationaux.

Les architectes paysagistes possèdent une expertise dans la conception de projets en harmonie avec la nature et sont particulièrement bien placés pour diriger les efforts de conservation et de restauration. Parmi les exemples connus de projets auxquels ont participé des architectes paysagistes canadiens, mentionnons la création du parc territorial Agguttinni Uumajunut Pimmariuninginnut, bénéficiaire d'un investissement dans le cadre du Défi de l'objectif 1 du Fonds du Canada pour la nature; le plan directeur de protection de l'environnement du comté de Parkland; et la restauration écologique du secteur Roper Regional Westland, à Edmonton.

2) Allouer des ressources pour promouvoir les solutions fondées sur la nature en tant qu'approche pratique, efficace et durable de l'adaptation au climat dans l'environnement bâti.

Les solutions fondées sur la nature (SFN) comprennent la conception et la mise en œuvre d'infrastructures vertes, la restauration d'écosystèmes dégradés et l'intégration d'éléments naturels dans les environnements urbains. L'AAPC estime que les SFN font partie intégrante de la lutte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre atmosphériques, assurer la durabilité des environnements et accroître la résilience des collectivités canadiennes. Toutefois, les tentatives de « verdir » l'environnement bâti ne peuvent toutes être considérées comme étant des solutions fondées sur la nature, ces dernières utilisant la puissance des écosystèmes sains pour servir d'infrastructure afin d'offrir ou d'améliorer les services naturels qui profitent à la société et à l'environnement.

La profession d'architecte paysagiste comble le fossé entre l'environnement naturel et l'environnement bâti en assurant une conception en harmonie avec la nature. Cette approche de la planification, de la conception et de la gestion n'est pas nouvelle pour les architectes paysagistes. Œuvrant dans les domaines des sciences naturelles, physiques et humaines, les architectes paysagistes conçoivent des solutions innovantes pour relever divers défis liés à la conception.

L'AAPC estime que les SFN offrent des possibilités innovatrices pour traiter efficacement de multiples crises de durabilité (par exemple, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et de l'eau, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, le bien-être humain et les catastrophes naturelles). Les événements récents liés au climat ont mis en lumière l'importance de cette approche. Par exemple, les architectes paysagistes ont participé à la restauration des côtes et des parcs du Canada atlantique à la suite d'ouragans

dévastateurs et ont contribué en Alberta à la relance et à la planification de la résilience après la crue de la rivière Bow.

Ces projets ainsi que d'autres démontrent le rôle essentiel que jouent les architectes paysagistes dans la réponse à la crise climatique et dans la création de collectivités plus résilientes. Toutefois, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour exploiter pleinement le potentiel de l'architecture de paysage et des SFN. Nous devons promouvoir les SFN en tant que pratique courante pour faire progresser des solutions fondées sur la nature en tant que solutions de rechange pratiques, efficaces et durables pour le développement urbain et rural, ce qui inclut le financement de la recherche, de l'assistance technique et des programmes incitatifs.

Voici quelques exemples connus de projets qui ont intégré des stratégies de SFN et auxquels ont participé des architectes paysagistes canadiens : projet Bring Back the Don/projet de restitution à l'état naturel de l'embouchure de la rivière Don et projet de protection des terrains portuaires contre les inondations, à Toronto; projet La Fourche, à Winnipeg; parc Dale Hodges sur la rivière Bow, à Calgary; et projets de station d'épuration et de parc régional de l'île Iona.

3) Fournir et planifier des logements adéquats afin de soutenir les objectifs de développement durable en reconnaissant l'importance des systèmes naturels et des espaces verts pour la santé, le bien-être et la résilience des collectivités.

L'AAPC est consciente que le Canada est confronté à une crise du logement et exhorte le gouvernement à y répondre en fournissant et en planifiant des logements adéquats pour les citoyens afin de soutenir les objectifs de développement durable et la création de collectivités résilientes. L'empiètement sur les espaces verts et l'altération des écosystèmes ne constituent pas des pratiques durables. Il convient plutôt d'entreprendre une analyse scientifique et une planification minutieuses en vue de comprendre les impacts du retrait des terres du statut protégé.

Les systèmes de patrimoine naturel de notre pays jouent un rôle de plus en plus important et procurent les avantages suivants :

- fourniture d'un habitat essentiel au maintien de la biodiversité;
- amélioration de la qualité de l'air et de l'eau;
- recharge des aquifères;
- atténuation des risques d'inondation;
- amélioration de la santé mentale et physique;
- contribution à la souveraineté et à la sécurité alimentaires.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des changements environnementaux rapides et à une épidémie de maladies non transmissibles dont les facteurs de risque sont l'inactivité physique, la pollution atmosphérique, les problèmes de santé mentale et les régimes alimentaires malsains. Les architectes paysagistes possèdent les compétences nécessaires pour influencer positivement les environnements naturels et bâtis afin de résoudre les problèmes de santé publique au sein des collectivités canadiennes.

De nouvelles approches en matière de planification et de stratégies de développement sont nécessaires pour assurer la sécurité et la durabilité des logements pour les générations futures, ce qui inclut la promotion d'un développement compact et à vocation mixte, la préservation et l'amélioration des espaces verts, et l'intégration des SFN dans l'aménagement urbain.

Les architectes paysagistes reconnaissent qu'il est important de gérer la croissance et le développement. Veiller à ce que nos besoins en matière de logement soient équilibrés tout en tenant compte des besoins de l'environnement et de la société exige des approches novatrices qui ne perpétuent pas les préjudices ou ne créent pas de crise pour les générations futures. Nous demandons instamment au gouvernement de s'attaquer à la crise du logement au Canada sans porter atteinte aux environnements naturels ni empiéter sur les espaces verts protégés.

Parmi les exemples connus de projets auxquels ont participé des architectes paysagistes canadiens, citons la rénovation de l'ensemble immobilier des Habitations de Saint-Michel Nord, à Montréal, et le projet du parc Waterfront de Vancouver qui fusionne la restauration de l'estran et d'ambitieux plans de développement.

Pour en savoir plus sur les bienfaits de la nature pour la santé dans les villes, consultez le document sur la nature, préparé par l'AAPC.

4) Investir dans des politiques et des initiatives qui favorisent la réconciliation, la justice, la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'environnement bâti afin de garantir que toutes les collectivités aient accès à des espaces publics de qualité, durables et inclusifs.

Les architectes paysagistes ont le pouvoir de concevoir des lieux qui favorisent la diversité, l'équité et l'inclusion, et nous reconnaissons que le fait d'ignorer ces valeurs peut porter préjudice aux Autochtones, aux Noirs ainsi qu'à d'autres personnes racisées au Canada. Le racisme systémique dans l'environnement bâti a pris de nombreuses formes, notamment la discrimination par quartier, l'embourgeoisement et le désinvestissement. Les injustices environnementales, notamment le manque d'accès équitable à l'air pur et à l'eau propre, la prévalence des îlots de chaleur en milieu urbain et les concentrations plus importantes de pollution, continuent d'affliger ces collectivités.

Les architectes paysagistes travaillent avec les collectivités des Premières Nations, inuites et métisses à l'échelle du pays. L'intégration et la prise en compte des peuples autochtones, de leurs valeurs, de leurs voix et de leurs connaissances dans la planification, la conception et la gestion du paysage canadien constituent un objectif important pour nos membres et sont essentielles en vue de réaliser la réconciliation. Le gouvernement doit fournir un soutien financier aux collectivités et aux gouvernements autochtones en matière de gestion et de restauration des habitats, de gestion des terres et des océans, et de gestion du carbone au moyen des programmes environnementaux existants. Bon nombre de ces initiatives de conservation font appel à l'expertise et aux aptitudes de facilitateurs des architectes paysagistes.

Les architectes paysagistes créent des espaces inclusifs qui reflètent et célèbrent les diverses cultures et histoires de nos collectivités et respectent les droits et les cultures de toutes les personnes. Il est nécessaire d'investir dans des politiques et des initiatives qui favorisent la justice, la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'environnement bâti, notamment en soutenant l'élaboration de lignes directrices pour une conception inclusive et sensible à la culture et en veillant à ce que toutes les collectivités aient accès à des espaces publics de grande qualité, durables et inclusifs.

Voici quelques exemples connus de projets auxquels ont participé des architectes paysagistes canadiens : le Jardin des peuples autochtones du parc Assiniboine, à Winnipeg; le parc Rainbow (sθəqəlxenəm ts'exwts'áxwi7), à Vancouver; la route « Top of the World » reliant Dawson, le Yukon et l'Alaska par le territoire traditionnel des Tr'ondek Hwech'in; et le projet 18 nuances de gai, à Montréal.

5) Investir dans l'emploi et la formation, et améliorer les processus d'approvisionnement afin de soutenir l'expertise au sein de la profession d'architecte paysagiste et de domaines connexes.

Le gouvernement du Canada a récemment lancé la Stratégie nationale d'adaptation (SNA), en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones de tout le pays. Les architectes paysagistes figurant parmi les membres des professions citées dans la SNA (p. 33), l'AAPC reconnaît qu'ils ont la responsabilité de contribuer aux initiatives d'adaptation au climat dans les cinq systèmes clés, à savoir : la résilience aux catastrophes, la santé et le bien-être, la nature et la biodiversité, les infrastructures, et l'économie et les travailleurs.

Pour atteindre l'objectif fixé dans la SNA, l'AAPC cherchera à établir des partenariats avec les professions connexes et continuera à soutenir ses membres dans la mise en œuvre de stratégies d'adaptation, la communication avec les clients quant à l'importance de ces mesures, et les activités de plaidoyer en vue d'inclure les architectes paysagistes dans les projets d'adaptation à toutes les échelles.

Pour ce faire, nous avons besoin d'investissements supplémentaires pour assurer la formation et le renforcement des capacités au sein de notre profession. Nos membres doivent pouvoir accéder à des données actualisées sur les changements climatiques et l'adaptation, à du matériel et des ressources de formation qui prennent en compte les compétences de base ainsi que celles propres à notre profession. Nous devons également multiplier les occasions de rendre compte des enseignements tirés par le biais de collaborations entre pairs et de publications. Malgré le caractère innovant et l'ampleur des projets conçus et mis en œuvre dans le cadre de notre pratique professionnelle, ces types de projets sont habituellement exclus des recherches et des analyses d'études de cas, car les budgets le permettent rarement. Un financement supplémentaire des projets d'infrastructures est nécessaire pour soutenir les collectivités tout au long du cycle d'adaptation, pour lequel le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sont essentiels.

Nous demandons également au gouvernement d'examiner et de réviser les processus de passation de marchés afin de mieux reconnaître et valoriser les contributions uniques de l'architecture de paysage. À l'heure actuelle, les processus de passation des marchés publics privilégient souvent le coût et la rapidité au détriment de la qualité, de l'innovation et de la durabilité. Nous recommandons l'adoption de pratiques de passation de marchés qui valorisent explicitement les avantages environnementaux, sociaux et économiques de la conception durable et qui encouragent l'inclusion d'architectes paysagistes dans des équipes pluridisciplinaires. Ce faisant, le gouvernement peut s'assurer que les projets publics ne répondent pas uniquement à des besoins immédiats, mais qu'ils contribuent également aux objectifs à long terme de durabilité environnementale, d'équité sociale et de résilience des collectivités.

La barrière anti-inondation du centre-ville de Calgary, la plateforme d'information sur les risques côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard, et la collaboration du delta du fleuve Fraser font partie des exemples connus de projets axés sur l'adaptation au climat et la recherche sur le climat auxquels ont participé des architectes paysagistes canadiens.